

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Musées – Programmation de restauration des objets de la collection : demande de subvention.

Mesdames, Messieurs,

Pour 2012, les musées de Châtelleraut proposent de programmer la restauration de cinq silhouettes d'ombres appartenant à leurs collections :

- n° inv. 13839.1 : Homme en costume médiéval, silhouette d'ombre de La Nuit des Temps*
- n° inv. 13839.4 : Homme en armure, silhouette d'ombre de La Nuit des Temps*
- n° inv. 2007.0.10 : La litière de Phryné, silhouette d'ombre de Phryné*
- n° inv. 2007.0.8 : Phryné suppliante, silhouette d'ombre de Phryné*
- n° inv. 2007.0.5 : Phryné levant le poing, silhouette d'ombre de Phryné*

ainsi que d'un pastel :

- n° inv. 508 : Portrait de Camille Pagé, enfant.

Il s'agit de poursuivre la campagne pluri-annuelle, engagée depuis 2008, de restauration des silhouettes d'ombres d'une collection sans équivalent : celle du cabaret du Chat Noir de Rodolphe Salis. Elle sera l'un des axes de développement du redéploiement des collections gérées par la CAPC. Cela concerne également la restauration d'un portrait lié à l'histoire de la coutellerie qui sera présenté dans l'exposition « Lames de Camille Pagé, Histoire d'un coutelier ».

Après avis favorable de la commission scientifique interrégionale Limousin – Poitou-Charentes des collections des musées de France réunie le 5 avril 2012 à Poitiers, qui a examiné les propositions de restauration, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de soutenir ces opérations sur le budget 2012 du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 2 072 € TTC.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 juin 2012

n°9

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt des opérations de restauration proposées en 2012,

Le bureau de communauté, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'aide financière de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Opération	Dépenses € T.T.C.	Recettes € T.T.C.
Restauration de cinq silhouettes d'ombres du cabaret du Chat Noir	Prestation de restauration 5 083.00	Autofinancement CAPC 3 848.20 Etat (DRAC) 2 072.00
Restauration du pastel Camille Pagé enfant	837.20	
TOTAL	5 920.20	5 920.20

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 06/06/12, n° 4183
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM